



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS DE MAI 2025 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE. DÉCISION N° DM-25-094 EN DATE DU 09 AVRIL 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés, « JOSEPH FAVRAT », « FLEURS ET LIN BIJOUX », « PEPPERCLAY CERAMIC », « SÉR'REINE » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « JOSEPH FAVRAT » dont le siège est situé au 26bis Avenue Oudinot à JOINVILLE-LE-PONT (94340), représenté par Monsieur Joseph FAVRAT.

Durée : du lundi 5 mai 2025 à 11h00 au lundi 12 mai 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « FLEURS ET LIN BIJOUX » dont le siège est situé au 186 rue Diderot à VINCENNES (94300), représenté par Madame Anne BEVILACQUA.

Durée : du lundi 12 mai 2025 à 11h00 au lundi 19 mai 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « PEPPERCLAY CERAMIC », dont le siège est situé 197 rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220), représenté par Madame Sophie LEPOIVRE.

Durée : du lundi 19 mai 2025 à 11h00 au lundi 26 mai 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « SÈR'REINE », dont le siège est situé au 44bis Boulevard Saint-Michel à  
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (9100), représenté par Madame Bénédicte ALFAMA.

Durée : du lundi 26 mai 2025 à 11h00 au lundi 2 juin 2025 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article  
correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**